



## Communiqué de presse

### Équité salariale dans le secteur public: La fin d'une longue lutte

**Montréal, le 18 décembre 2006** - Jeudi dernier, le comité d'équité salariale, formé du gouvernement et des organisations syndicales représentant les employé-es de l'État dans les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux a finalement signé le dernier avis, mettant ainsi un point final au programme d'équité salariale.

C'était l'étape ultime pour, qu'au début de l'année 2007, le gouvernement procède aux ajustements des échelles salariales. De plus, il versera, au printemps, les montants de rétroactivité auxquels ont droit 326 000 femmes et hommes qui occupent des emplois féminins visés par un correctif. Depuis une trentaine d'années, les syndicats se battent pour que soit reconnue la valeur du travail des femmes. Pendant ce temps, à Québec, les gouvernements successifs ont soutenu que le secteur public était exempt de discrimination. Pourtant, la réalité démontre le contraire : nous avons obtenu l'injection de 4 milliards 300 millions de dollars pour ces correctifs!

Le règlement du dossier de l'équité salariale est le fruit de la détermination et de la solidarité des femmes appuyées par leurs organisations syndicales et non pas le cadeau d'un gouvernement qui cherche à se faire du capital politique sur leur dos.

#### Des travaux à poursuivre

Il faut se rappeler que les travaux d'évaluation ont été faits à partir d'un portrait des emplois datant de 2001 qui a évolué depuis. Les exigences de formation professionnelle se sont accrues, notamment pour les employé-es de bureau; les transformations au Code des professions changent les tâches et les responsabilités, entre autres celles des technicien-nes et des professionnel-les de la santé et des services sociaux; l'apparition de nouvelles catégories d'emplois, les modifications à l'organisation du travail, la professionnalisation ou encore les réformes organisationnelles et les changements de clientèles sont autant d'éléments qui exigent que des travaux de maintien de l'équité salariale s'amorcent dès maintenant! Par exemple, dans le cas des infirmières bachelères, maintenant infirmières cliniciennes, il sera impératif que le gouvernement

reconnaisse leur contribution spécifique et leur autonomie professionnelle, au même titre que celles qui sont reconnues aux autres professionnel-les de formation équivalente. La question de la relativité salariale sera également à l'ordre du jour de nos préoccupations.

Les salarié-es de l'État, après tant de patience et de mobilisation, peuvent enfin jouir du résultat de leurs efforts. Elles espèrent maintenant que le gouvernement prendra tous les moyens nécessaires pour que ce travail colossal ne s'effrite pas au fil du temps et qu'elles puissent continuer de dispenser des services à la population dans un milieu exempt de discrimination salariale.

- 30-

Information :

Brigitte Massé (APTS) : (514) 796-0114